Diane Patrimoine

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros enregistrée au R.C.S de Paris sous le numéro 504 481 904, Diane Patrimoine est un Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine qui exerce les activités de conseil en gestion de patrimoine et d'intermédiation financière en produits bancaires et d'assurance.

Siège social : 4 rue Waldeck Rousseau, 75017 Paris Tél/Fax: 33 (0)1 45 74 72 32
Code NAF : 7022 Z, N° TVA intracommunautaire : FR23504481904

Statuts réglementés

La société et ses dirigeants disposent des agréments requis pour l'exercice de la profession de Conseil en Gestion de Patrimoine :

- Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° 08 045 501 à l'ORIAS, adhérent à l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Coordonnées postales du médiateur disponible sur http://wwwamf-france.org
- Courtier en assurance enregistré à l'ORIAS sous le N° 08 045 501 (www.orias.fr). Positionné dans la catégorie «B» selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Autorité de tutelle : https://acpr.banque-france.fr
- Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle (RCP) MRCSFGP201710FRF0000000017672A00 auprès de Starstone Insurance SE, 42 rue de Bassano 75008 Paris pour toutes les opérations réalisées par la société. La société s'est engagée à ne jamais encaisser de fonds destinés à être versés à une entreprise d'assurance ou à des assurés.
- Carte T pour les transactions immobilières sans encaissement de fonds N°CPI 75012018000036889 auprès de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile de France, régie par la loi Hoguet. Adhérent à l'ANACOFI-Immo.
- Le gérant dispose de la Compétence Juridique Appropriée, utilisée à titre accessoire dans le cadre de son activité principale.

Les sommes correspondantes aux investissements des clients sont toujours transmises directement par chèques ou virements établis à l'ordre des établissements sélectionnés, et ne transitent à aucun moment par les comptes de Diane Patrimoine. Les investissements bénéficient donc des garanties financières des établissements auprès desquels ils ont été réalisés, Diane Patrimoine intervenant en qualité d'intermédiaire.

Rémunération sous forme d'honoraires et/ou courtages-commissions. Le Conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, fonds et autres instruments financiers, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci.
N° déclarant CNIL : 1841885 v 0
Toute autre information disponible sur demande à : contact@dianepatrimoine.com